

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



**Action sociale**

**POUR LA GIRONDE :**

Affaire suivie par :  
Violette EL-BEZ  
Mèl :  
Violette.elbez@ac-bordeaux.fr

Téléphone :  
05.57.57.38.00  
Poste 44.48

**POUR LES AUTRES  
DEPARTEMENTS :**

Affaire suivie par :  
Christine Homont  
Mèl :  
christine.homont@ac-bordeaux.fr

Téléphone :  
05.57.57.38.00  
Poste 44.52

Fax :  
05.57.57.35.61

**PARTICIPATION AUX SÉJOURS MIS EN ŒUVRE  
DANS LE CADRE ÉDUCATIF  
- Enfants de moins de 18 ans -**

- Classes culturelles transplantées
- Classes de découverte ou de patrimoine
- Séjours effectués lors d'échanges pédagogiques

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR**

N° NUMEN :

N° INSEE + Clé :

NOM – Prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Téléphone :

Portable :

Situation de famille (cocher la case correspondante) :

- Célibataire
- Marié(e)
- Pacs - Union libre
- Séparé(e)
- Divorcé(e)
- Veuf(ve)

Fonction :

Etablissement d'exercice :

Adresse :

N° d'établissement (RNE)

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CONJOINT**

Nom – Prénom :

Profession :

Lieu d'exercice :

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ENFANTS**

Enfant(s)		Date(s) de naissance	Age
Nom	Prénom		

## **PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR**

### **A chaque début d'année civile**

- 1 relevé d'identité bancaire ou postal
- 1 photocopie très lisible du dernier bulletin de salaire en votre possession
- 1 photocopie du livret de famille dans son intégralité
- 1 photocopie de l'avertissement d'impôt reçu au cours de l'année précédent la demande (N-2)
- 1 attestation de l'employeur du conjoint certifiant le non versement d'une subvention analogue
- L'attestation sur l'honneur jointe à ce dossier, à compléter ci-dessous par le conjoint s'il est demandeur d'emploi ou travailleur indépendant
- 1 attestation de la CAF certifiant que vous n'avez pas droit à l'aide aux vacances ou précisant le montant de cette aide

### **Pour le(s) séjour(s)**

- 1 certificat de présence effective de l'enfant : attestation jointe à faire compléter par le chef d'établissement

### **ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e).....certifie sur l'honneur que je ne perçois aucune subvention de même nature d'une autre administration ou d'un autre organisme.

Fait à ....., le .....

Signature

## **I - BÉNÉFICIAIRES (rétribués sur le budget de l'État)**

- Fonctionnaires stagiaires ou titulaires, en activité, rémunérés sur le budget de l'Etat
- Contractuels bénéficiaires de contrat conclus pour une durée égale ou supérieure à 10 mois
- Assistants d'éducation ayant une mission individuelle (AVS-I) recrutés et payés par les services déconcentrés (rectorat et inspections académiques) sur le budget de l'Etat
- Fonctionnaires retraités
- Ayant-droit (veufs ou veuves non remariés titulaires d'une pension de réversion, tuteur d'orphelins d'un agent de l'Education Nationale)

## **II – PRISE EN COMPTE DES RESSOURCES DE LA FAMILLE**

**Quotient familial annuel plafonné à :**

- Aide ministérielle 12 400 €
- Aide complémentaire d'initiative académique 8 875 €

### Mode de calcul

Ce quotient familial s'obtient en divisant le revenu brut global, tel qu'il est porté sur l'avertissement fiscal annuel d'impôt sur le revenu reçu au cours de l'année précédent la demande de prestation, par le nombre de parts fiscales indiqué sur cet avertissement.

*N.B : en cas de cohabitation maritale, il est fait masse des ressources des 2 concubins en additionnant leurs revenus bruts globaux et les parts fiscales sont calculées comme pour un couple marié.*

## **III- MONTANT ET FORME DE L'AIDE (tarifs 2011 et 2012)**

**Aide ministérielle si séjour concernant la classe entière ou des groupes de niveau homogène :**

- Séjour de 21 jours consécutifs    taux 2011 : 71.50 € - taux 2012 : 72.71 €
- Séjour de 5 jours minimum    taux 2011 : 3,39 € - taux 2012 : 3.45 €

**Aide complémentaire d'initiative académique si séjour à l'étranger uniquement :**

- Quotient familial  $\leq$  6 500 €    85 % du reste à charge
- Quotient familial entre 6 500,01 et 7 625 €    60 % du reste à charge
- Quotient familial entre 7 625,01 et 8 875 €    30 % du reste à charge

## **IV – RENSEIGNEMENTS BANCAIRES**

**Coller ici**

**- partiellement et de façon détachable –**

**le RIB (ou le RIP)**

## **RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION**

### **CONDITIONS DE RESSOURCES**

Plafond : .....€

#### **Année fiscale de référence**

Revenu brut global : .....

Nombre de revenus : .....

Nombre de parts : .....

Nombre d'enfants à charge : .....

**QUOTIENT FAMILIAL :** .....

### **DECISION :**

Accord

Refus :

Hors barème     Autre motif

### **OBSERVATIONS ÉVENTUELLES CONCERNANT LE TRAITEMENT DU DOSSIER**

Date de la saisie :

N° de « Tiers chorus » attribué :

Statut :  Complet             En cours

Transmis au Rectorat le :

« VALIDÉ » par le Rectorat le :

